

Le 24/06/2023



## Cher Voisin, chère voisine de Dion-le-Mont

Vous avez probablement reçu un recommandé de la commune de Chaumont-Gistoux intitulé « AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE » pour le projet EVILLAS qui se situe au carrefour des rues Fond Delvaux, de l'Epine, de la Commone et du Village à Dion-le-Mont.

**Ce projet en est un parmi 5** (ou plus) 😞. Tous méritent notre attention afin que nous y compris les futurs voisins puissions habiter dans ce bel et agréable environnement. Notre engagement ne se limitera pas à ce projet EVILLAS. Il le sera pour tous. Procédons selon l'urgence.

Le dossier EVILLAS soumis concerne le Code du Développement Territorial (CoDT) et le décret Voirie. Chronologiquement, si le dossier obtient l'aval de la Voirie, il aura toutes les chances d'obtenir le permis d'urbanisme et donc de construction. **Avec au moins 25 lettres de commentaires à propos de la Voirie (!) une réunion de concertation devra avoir lieu.**

Le « nouveau » projet EVILLAS comporte 25 logements pour 21 dans la version précédente et 18 dans la première. Lors de la précédente demande de permis, en 2017, **185 réclamants** s'étaient manifestés, ce qui a amené la Commune à considérer l'ensemble des arguments levés et a, sans nul doute, conduit la Commune à refuser le permis, renvoyant ainsi EVILLAS à ses études.

Si les 5 projets sont acceptés comme annoncés, ils défigureront entièrement le village et amèneront aussi des **problèmes considérables de mobilité** et non pas que dans ces 4 rues mais dans toute la zone c.-à-d. N25, Chaussée de Huy, **Gripelote**, Rue des **Quatre Carrés**, Rue de la **Sarte**, Rue du **Brocsous**, Rue du **Taillis**, Chemin des **Glaneurs**, Rue de la **Fenneraie**, Chemin de **Vieusart**, **Venelle du Bois de Saras**, Rue de **Louvranges**, Chemin du **Bonly**, Chaumont-Gistoux centre, Chemin de **Neussart**, Chemin de **Mèves**, LLN etc.

Certes, le nouveau dossier comporte des améliorations mais **les sujets les plus cruciaux restent sans vraie réponse.**

### AGISSONS :

1. Nous vous proposerons une Lettre type de Réclamation au plus tard le **06/07/2023 de la même façon que cette lettre-ci**. Libre à vous d'en écrire une par vous-même.
2. Les lettres sont à remettre signées par mail, courriel ou physiquement comme indiqué sur le recommandé et /ou l'avis d'enquête publique de la Commune. Une lettre par personne. **La date limite des 'réclamations' est proche : le 11.07.2023.**
3. **Evidemment, nous vous encourageons à aller consulter le dossier mis à disposition à la commune**

Merci de préserver notre commune et d garder notre 'Pisselet tranquille' 😊 😊

Xavier, Eric, Sabrina, Johan, Florence, André et bien d'autres !

N'hésitez pas à consulter [www.pisselettranquille.be](http://www.pisselettranquille.be) ou à nous contactez via [voisins@pisselettranquille.be](mailto:voisins@pisselettranquille.be)